

Bruxelles, le 8 novembre 2018

A TOUTES LES FEDERATIONS PATRONALES

Objet : Action syndicale du 29 novembre 2018.

Madame, Monsieur,

Au vu du contenu de la réforme des points APE (aides à la promotion de l'emploi en Wallonie), notre mouvement syndical a décidé de poursuivre la contestation sur ce dossier. A ce propos, nous organisons une action syndicale le 29 novembre 2018.

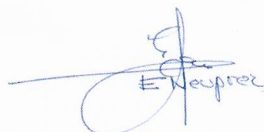
Celle-ci est couverte par un préavis de grève, ce qui implique que les absences sont couvertes à partir de 22h la veille jusqu'à 22h le jour même, ou le jour même de 5/6h du matin jusqu'au lendemain 5/6h. En règle générale et indépendamment de leur horaire de travail, les absences des travailleurs participant à ces actions ciblées sont couvertes par ce préavis de grève.

Nous demandons aux directions de prendre les dispositions nécessaires avec leur délégation syndicale, afin d'assurer la sécurité au sein des entreprises.

Par la même occasion, nous vous demandons de bien vouloir respecter les dispositions prévues à l'art. 19 de la CCT 108ter en ce qui concerne le recours aux travailleurs intérimaires.

Nous vous prions également de bien vouloir informer les entreprises affiliées à votre fédération.

Nous vous en remercions d'avance et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Eric NEUPREZ
Secrétaire Général



Werner VAN HEETVELDE
Président